



# FINANCEMENT ET AIDES POSSIBLES

Chez Nos Aînés du Loiret, nous sommes conscients que le coût des prestations à domicile peut être un frein pour certains. Heureusement, plusieurs dispositifs financiers existent pour rendre nos services plus accessibles.

**Voici les principales aides auxquelles vous pouvez prétendre :**

## 1. Crédit d'impôt sur les services à la personne

- **Un avantage fiscal significatif** : Les prestations de services à la personne ouvrent droit à un crédit d'impôt de 50 % des dépenses engagées, que vous soyez imposable ou non.

### Crédit d'impôt immédiat :

- Si vous ne bénéficiez d'aucune autre aide financière (comme l'APA ou la PCH), vous pouvez profiter du crédit d'impôt immédiatement grâce à notre partenariat avec l'URSSAF. Cela réduit directement le montant à payer lors de la facturation.
- Si vous bénéficiez d'une aide financière (par exemple, APA, PCH, etc.), le crédit d'impôt est également applicable, mais non immédiat. Dans ce cas, vous récupérez l'avantage fiscal lors de votre déclaration de revenus.

**Exemple** : Pour une prestation facturée 100 €, vous payez 50 € après application du crédit d'impôt.

## 2. Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

- **Pour qui ?** L'APA est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie (évaluées au niveau GIR 1 à 4 du référentiel de dépendance).
- **Que couvre-t-elle ?** Elle peut financer tout ou partie des prestations liées au maintien à domicile, comme l'aide à la toilette, la préparation des repas, ou l'accompagnement dans les déplacements.
- **Comment l'obtenir ?** La demande se fait auprès du conseil départemental de votre lieu de résidence. Un plan d'aide est établi en fonction de vos besoins et de vos ressources.

### **3. Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**

- **Pour qui ?** La PCH s'adresse aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, à condition que leur handicap soit reconnu.
- **Que couvre-t-elle ?** Cette aide finance les besoins liés à l'autonomie : aide humaine, technique, ou aménagement du domicile.  
Les prestations d'accompagnement à domicile peuvent en faire partie.
- **Comment l'obtenir ?** La demande se fait auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Un dossier détaillant les besoins est requis.

### **4. Aides des caisses de retraite**

- **Pour qui ?** Les retraités du régime général ou des régimes complémentaires peuvent bénéficier d'aides pour financer des prestations à domicile.
- **Que couvre-t-elle ?** Ces aides peuvent inclure le ménage, les courses, l'aide à la mobilité ou l'accompagnement dans les actes quotidiens.
- **Comment l'obtenir ?** La demande se fait directement auprès de votre caisse de retraite ou de l'organisme complémentaire auquel vous êtes affilié.

### **5. Aide des mutuelles**

- **Pour qui ?**  
Certaines mutuelles proposent des prises en charge spécifiques pour les services à domicile, souvent dans le cadre d'une perte d'autonomie ou après une hospitalisation.
- **Que couvre-t-elle ?**  
La couverture dépend des garanties de votre contrat, mais elle peut inclure des heures de ménage, de garde à domicile, ou d'accompagnement.
- **Comment en bénéficier ?**  
Contactez votre mutuelle pour vérifier les aides disponibles et connaître les démarches à suivre.

## **6. CESU préfinancés (Chèques Emploi Service Universels)**

- Qu'est-ce que c'est ?**

Le CESU préfinancé est un moyen de paiement attribué par certains employeurs, comités d'entreprise, caisses de retraite ou mutuelles, pour financer des prestations de services à la personne.

- Comment l'utiliser ?**

Vous pouvez régler tout ou partie de vos prestations à Nos Aînés du Loiret avec ces chèques.

## **Besoin d'aide pour vos démarches ?**

*Notre équipe est à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans vos demandes d'aides financières.*

*Nous vous aidons à identifier les dispositifs auxquels vous êtes éligible et vous guidons dans la constitution de vos dossiers.*



**Avec Nos Aînés du Loiret, accéder à des prestations de qualité n'a jamais été aussi simple.**



**<https://nos-aines-du-loiret.com>**